

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans celui de la ZAC multi-sites du Luth, une opération de renouvellement urbain lancée en 1993 et qui prévoit de désenclaver et de requalifier le quartier du Luth, de redynamiser l'activité économique du quartier avec le développement de programme tertiaire, hébergement, commercial et de locaux accueillant des équipements publics et collectifs.

Le projet s'inscrit sur le site ouest de la ZAC, sur un terrain anciennement occupé par l'immeuble Gérard Philippe, une barre qui comptait 309 logements sociaux. Sa démolition en 2001 a été le point de départ de la restructuration du quartier du Luth.

Le projet prévu sur le site "Ouest" de la ZAC viendra finaliser cette opération de renouvellement urbain au travers d'un programme mixte qui créera une toute nouvelle identité urbaine pour cette entrée de ville de Gennevilliers desservie par le terminus de la ligne 13 du métro avec la station "Les Courtilles", et depuis 2012 par le tramway T1 dont le prolongement plus à l'Ouest (jusqu'au carrefour des quatre Routes, à la limite d'Asnières, Bois-Colombes et Colombes) est en cours.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans le cadre de la certification HQE ciblée pour le projet TML, les travaux se dérouleront dans le cadre de la démarche d'un chantier à faible nuisances. Ainsi la charte "Chantier à faible nuisances" sera intégrée aux pièces contractuelles du marché de travaux. Cette démarche sera suivie et encadrée par l'AMO HQE. En synthèse cela induit :

Les objectifs : Respecter scrupuleusement le tri des déchets, limiter les risques et les nuisances de tous ordres, limiter les risques sur la santé des ouvriers, limiter les pollutions de proximité lors du chantier, Economiser les consommations d'eau et d'électricité.

Gérer : Le tri et le suivi des déchets, le bruit, la propreté du chantier et de ses accès. L'impact visuel, le trafic des véhicules, l'information des riverains.

Les obligations : Veiller à l'état de propreté du chantier et de ses abords, utiliser les bennes mis en place. Limiter les nuisances causées aux riverains (Bruits, poussières ...), respecter les règles de sécurité, Protéger les espaces naturels existants, Respecter le plan d'accès et de circulation à l'intérieur du chantier, Informer le responsable du Respect de Charte de Chantier à faibles nuisances de toutes les non-conformités constatées.

Durée prévisionnelle du chantier : 26 à 30 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet est conçu durablement comme un bâtiment bas carbone.

La réduction de l'empreinte carbone passe tout d'abord par la structure du bâtiment qui sera réalisée essentiellement en bois. Les espaces de travail et de vie sont disposés de telle façon qu'ils puissent profiter des éléments tels que lumière et ventilation naturelle de manière optimale.

Les matériaux de construction biosourcés (isolants) et issus de circuits courts seront privilégiés.

Les toits terrasses végétalisés permettront de lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur urbain et participeront au confort d'été des occupants du bâtiment en diminuant les besoins de climatisation des locaux.

Le site présente l'avantage d'être à proximité immédiate de la station de métro "Les Courtilles", située sur la ligne 13 ainsi que de l'arrêt de tramway Asnières-Gennevilliers-Les Courtilles de la ligne T1. Des espaces de stationnement seront réservés aux véhicules électriques avec bornes de recharge ; Enfin, environ 250 places de vélo seront proposées dans des espaces clos et couverts.

De nombreuses mesures constructives seront prises pour favoriser la prise en compte de l'environnement : traitement de l'air, exposition au vent, qualité environnementale de la construction, biodiversité, etc ...

Un protocole de suivi des innovations sera mis en œuvre afin d'évaluer les impacts positifs et négatifs du projet dans sa phase d'exploitation.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet :

- d'une modification des dossiers de création et de réalisation de la ZAC du Luth (instruction en cours).
- d'une demande d'agrément (obtenue).

Le projet fera l'objet :

- d'une étude de sécurité publique (en cours de réalisation).
- d'une demande d'autorisation d'exploitation commerciale (CDAC) (en cours de réalisation).
- d'un permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|--------------------------------------|--------------------------|
| Superficie du terrain : | 17 566 m ² |
| Surface de plancher maximum : | 38 000 m ² |
| Hauteur maximum du socle en R+2 : | 17 m |
| Hauteur des émergences : | entre 33m et 35 m |
| Longueur maximum du bâtiment : | 195 m |
| largeur maximum du bâtiment : | 105 m |
| Nombre de stationnement automobile : | environ 370 places |
| Nombre de stationnement vélo : | environ 250 emplacements |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

LESBONNEQUINS
92230 GENNEVILLIERS

Parcelles cadastrales :

section X : 387, 411, 424, 425, 647

section Y : 262, 265, 266, 267, 273,
404, 405

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 17' 2 " E Lat. 48 ° 55' 55" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est situé dans aucune ZNIEFF. Les ZNIEFF les plus proches sont : - La ZNIEFF de type 2 "pointe avale de l'île Saint Denis" (n° régional : 93039021) située à 2 km du projet. - la ZNIEFF de type 1 "Berges de la Seine à Nanterre" (n° régional : 92050001) située à 5 km du projet. |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune de Gennevilliers est concernée par le PPBE du département des Hauts-de-Seine approuvé en 2016, et par le PPBE de l'Etat dans ce département approuvé en 2013. Le projet est concerné par les secteurs affectés par le bruit de la RD 19, et une partie du site en façade de cette voie concernée par une zone de dépassement des valeurs limites de l'indicateur Lden. |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site du projet n'est pas inscrit au patrimoine mondial et ne se situe pas dans une zone tampon. Le site le plus proche (Paris, rive de la Seine) est situé à 8km. Le site n'est pas un monument historique et n'est pas situé dans le périmètre de protection d'un monument historique. Le projet n'est pas situé dans un site patrimonial remarquable, mais il est situé à proximité de la Cité-jardin de Gennevilliers (550m) qui est concernée par une ZPPAUP. |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet ne se situe pas dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation, ni dans une enveloppe d'alerte zones humides en île de France. |

| | | | |
|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune de Gennevilliers est couverte par un plan de prévention des Risques d'Inondation (PPRI) approuvé en janvier 2004. Le projet se situe dans la zone C du zonage réglementaire (zone urbaine dense). Le projet respecte la côte casier 29.25 NGF. L'emprise au sol des constructions n'excédera 60% de l'unité foncière concernée par le projet. La commune de Gennevilliers est également couverte par deux Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). Le projet n'est pas concerné par les périmètres d'exposition aux risques de ces PPRT. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Lors de la démolition de l'immeuble Gérard-Philippe, l'ensemble des structures et fondations ont été démolies. Les zones en déblais ont été remblayées avec le concassé du béton issu de la démolition. Les murs des parkings en sous-sol ont été recépés à 1m en dessous du niveau du sol pour retenir les remblais autour du parking. Les structures intérieures du parking ont été entièrement démolies et évacuées, y compris fondations et dallages. Il n'est pas déterminé si le concassé ayant servi au remblaiement est exempt de matériaux gypseux (plâtre). |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le site du projet se situe dans la Zone de Répartition des Eaux de l'Albien Néocomien. |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet ne se situe pas dans un périmètre de protection rapproché d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle. Les captages les plus proches sont ceux des forages du Lutécien et Yprésien du champ captant Villeneuve la Garenne dont les périmètres de protection (immédiat et rapproché) ne concernent pas le projet. |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas situé dans un site inscrit. Il est situé à proximité (550m) du site inscrit de la Cité-Jardin de Gennevilliers. |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet ne se situe pas dans un site Natura 2000 ni à proximité d'un site Natura 2000. Le site le plus proche est la ZPS "Sites de Seine-Saint-Denis" (FR1112013) constitué de plusieurs sites accueillant une avifaune d'une richesse exceptionnelle. L'un de ces sites est situé sur la commune voisine de l'île-Saint-Denis, à 2 km du projet. |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet ne se situe pas dans un site classé ni à proximité d'un site classé. |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|-------------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Etant donné le niveau de la nappe phréatique, le niveau -1 (parking souterrain) sera réalisé avec un cuvelage. |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les matériaux excédentaires seront liés à l'excavation du terrain pour la réalisation du niveau de parking en sous sol et des fondations des constructions. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La parcelle se présente comme un terrain vague en partie occupé par un parking en stabilisé et par sa voie d'accès, le reste du terrain étant occupé par une friche herbacée ponctuée d'arbres de haute-tige (33 arbres recensés qui ne seront pas conservés mais remplacés en partie). Le schéma Régionale de Cohérence Écologique n'identifie aucun élément de la Trame Verte et Bleue sur le site et l'occupation du sol définie par le Schéma correspond à une formation herbacée en friche. Le projet prévoit la création d'un espace d'agriculture urbaine sur le toit du bâtiment ainsi qu'une végétalisation des abords des constructions. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|------------------|--|--|--|---|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'aura pas d'incidences sur certains sujets (ZNIEFF, Natura 2000, périmètre de captage d'eau potable, zone humide, arrêté de biotope, ...). Concernant la ZPE, le projet n'aura pas d'incidences au regard de la profondeur de la nappe de l'Albien-Néocomien. Concernant le PPRI, le projet respectera les dispositions réglementaires applicables. Concernant le bruit, le projet respectera les prescriptions d'isolement acoustique des bâtiments affectés par le bruit de la FD19 et de l'A86. |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet va entraîner la disparition d'une friche herbacée dans une zone urbaine du PLU de Gennevilliers car le site était occupé par un immeuble de 309 logements sociaux jusqu'à sa démolition en 2002. Le mode d'occupation du Sol mis en place par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France classe, en 2012, le site du projet en "espace ouvert artificialisé". |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet est concerné par le risque de crue de la Seine ; il est situé dans la zone réglementaire C du PPRI de la Seine dans les Hauts-de-Seine. Le projet est concerné par le risque de remonté de nappe en raison d'une nappe sub-affleurante. La commune de Gennevilliers est concernée par le risque : phénomènes météorologiques - tempêtes et grains (vent). |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les déplacements générés par le projet sont ceux liés aux futures occupations des bâtiments (enseignement, bureaux, commerces, salle de spectacle, logements). Des rotations d'engins de chantier seront également nécessaires durant la phase travaux. Une étude de trafic a été réalisée dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploitation commerciale (CDAC). Le projet est néanmoins largement desservi par les transports en commun avec la ligne 13 du métro (station "les Courtilles"), le tram T1 et plusieurs lignes de bus. |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | Le projet générera des bruits dans l'environnement uniquement pendant la phase de travaux. Des mesures seront prises pour limiter la gêne aux riverains. Le projet est situé à proximité immédiate de la FD 19 et à proximité de l'A86. Il est concerné par les secteurs où des prescriptions d'isolement acoustiques des bâtiments s'appliquent et par une zone de dépassement des valeurs limites de l'indicateur Lden. |

| | | | | |
|------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Emissions | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Les eaux usées et vannes seront rejetées dans le réseau communal pour y être traitées.</p> <p>Les eaux pluviales seront gérées par les toitures végétalisées et stockées également en toiture pour les épisodes orageux intenses.</p> |
| | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Les déchets de la phase chantier seront principalement les terres excavés qui seront envoyées en filières adaptées. Les autres déchets de chantier seront gérés par les entreprises prestataires.</p> <p>En phase exploitation, les déchets produits seront ceux générés par l'occupation du site, essentiellement des déchets ménagers. Ils seront stockés et triés selon les 3 flux (ordures ménagères, recyclage et verre) avant d'être évacués via les filières en place sur le territoire de la commune de Genevilliers.</p> |

| | | | | |
|---|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le site est actuellement occupé par une friche herbacée et par un parking stabilisé utilisé par les riverains. Ces espaces sont actuellement très ouverts et facilitent ainsi les déplacements piétons vers les transports en commun (T1 et M13) et vers le cœur du quartier du Luth. Le projet prévoit le maintien d'une porosité piétonne à la pointe sud du projet, c'est à dire depuis et vers la gare du métro 13 et l'arrêt du tram T1. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les potentielles incidences relatives au projet décrites ci-dessus peuvent éventuellement se cumuler avec celle du Projet de Renouvellement Urbain des Hauts d'Asnières situé en face du projet, de l'autre côté de la RD 19, sur la commune voisine d'Asnières-sur-Seine. Cette opération de renouvellement urbain est toujours en cours et des incidences cumulées sont à prévoir, notamment en phase chantier.

Le projet est également situé à proximité du périmètre des travaux du prolongement à l'ouest du tramway T1.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les nuisances sonores générées par la RD19, et dans une moindre mesure par l'A86 seront réduites au travers de dispositifs performants d'isolation acoustique, la réalisation du projet permettra également de réduire la diffusion du bruit au sein du quartier du Luth. Pendant la phase chantier, des dispositions seront prises dans la charte chantier à faible nuisance.

L'étude de mobilité pourra également permettre de modifier certaines orientations du projet pour une plus grande réduction des nuisances liés au trafic routier généré par le projet.

Les eaux usées et les eaux vannes seront rejetées dans le réseau de la ville. Les eaux pluviales seront traitées directement dans l'emprise du projet grâce aux toitures végétalisées et aux toitures réservoir. Les déchets seront triés et traités selon les trois flux.

L'opération vise également l'obtention de labels de qualité environnementale : E+C- (niveau E3C1), BIODIVERCITY. Un protocole de suivi des innovations sera mis en oeuvre afin d'évaluer les impacts positifs et négatifs du projet dans sa phase exploitation.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La ZAC du LUTH dans laquelle est intégré le projet a fait l'objet d'une étude d'impact en 2006, actualisée en 2010 et 2019, dans le cadre de la modification des dossiers de création et de réalisation de la ZAC. L'ancien programme prévisionnel des constructions prévoyait, pour le site Ouest, la construction d'un programme tertiaire d'environ 52 000 m2 de SHON, de 1000 à 3000m2 de commerces et services en rez de chaussée et d'un hôtel de 3000 m2 de SHON. Le projet actuel ne prévoit plus que la création d'un maximum de 38 000m2 de surface de plancher mais dans un projet immobilier plus mixte auquel s'ajoute des logements, des espaces de formation, un espace culturel, de l'agriculture urbaine ... L'impact de cette évolution du programme a fait l'objet d'une actualisation de l'étude d'impact de la ZAC. L'évaluation environnementale du projet isolément ne nous apparaît donc pas nécessaire

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 1 : Étude d'impact modifiée de la ZAC multi-sites du LUTH
Annexe 2 : Avis de l'autorité environnementale sur l'Étude d'impact modifiée de la ZAC multi-sites du LUTH
Annexe 3 : Mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale sur le dossier de ZAC du LUTH
Annexe 4 : Cahier explicatif du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Paris

le, 27.09.19

Signature







Vue actuelle depuis l'angle de l'avenue Lucien Lanternier et du boulevard Intercommunal.



Vue perspective du projet depuis l'angle de l'avenue Lucien Lanterrier et du boulevard Intercommunal.



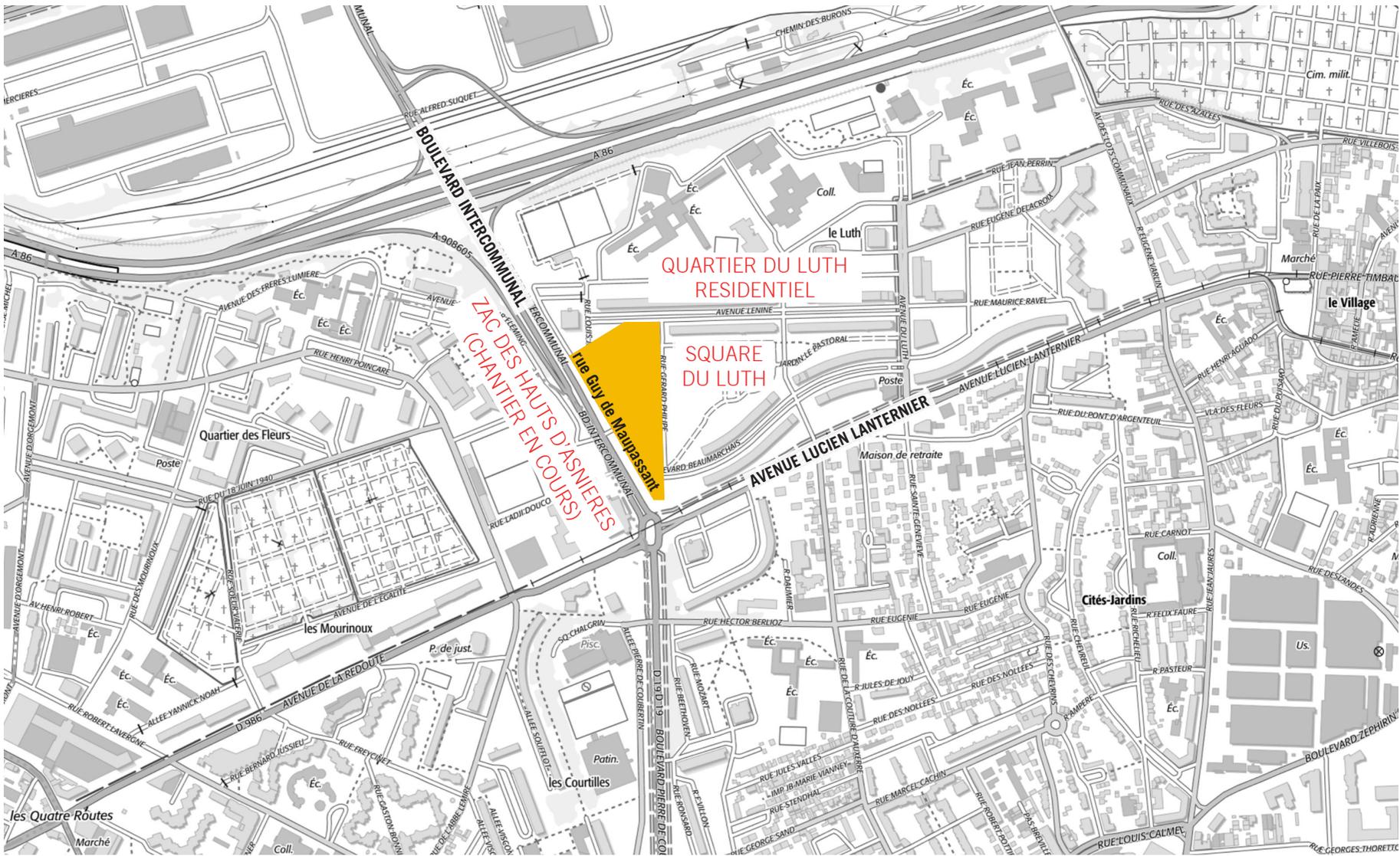
Vue perspective du projet depuis le boulevard Intercommunal.

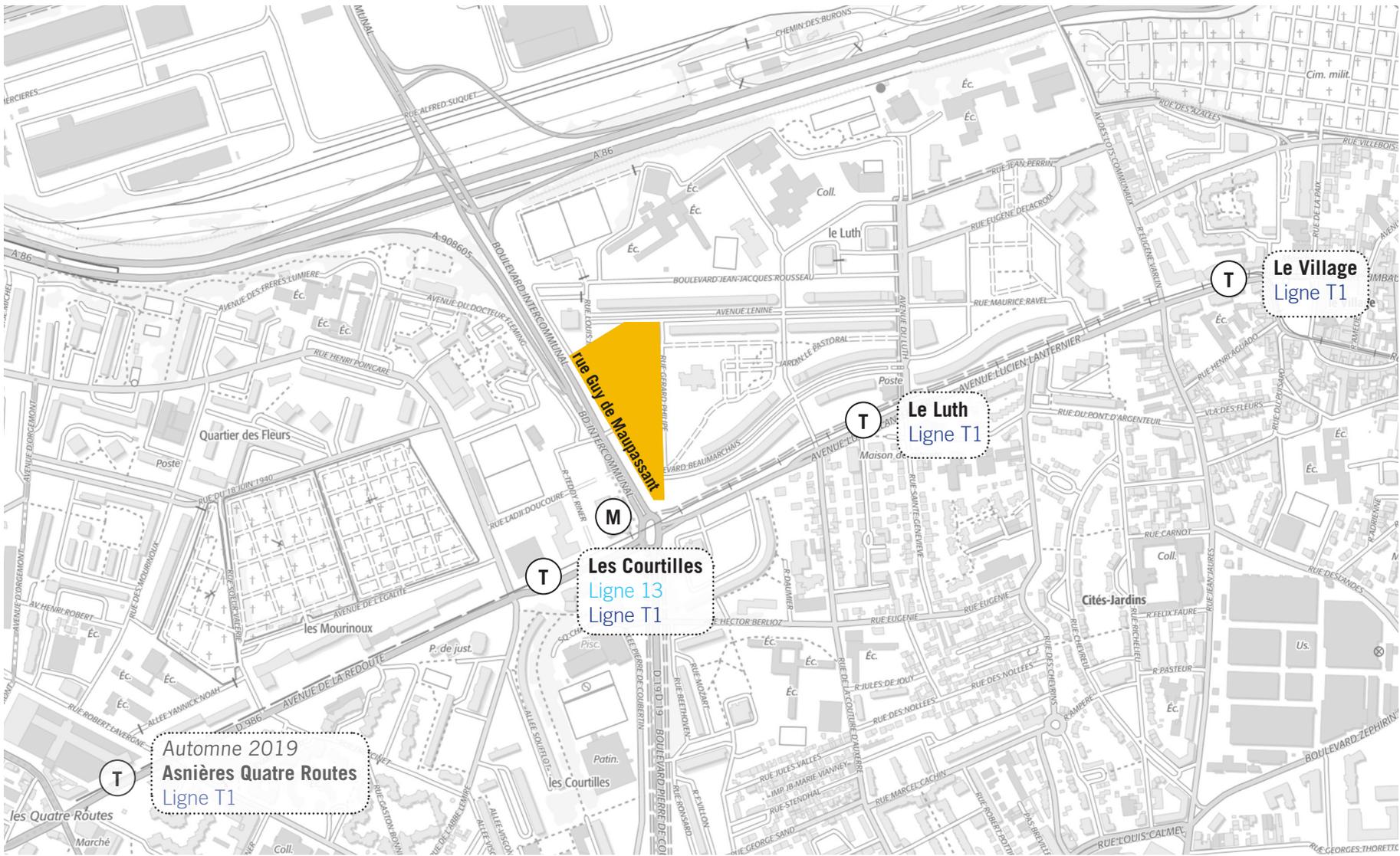


Vue actuelle depuis le boulevard Intercommunal.

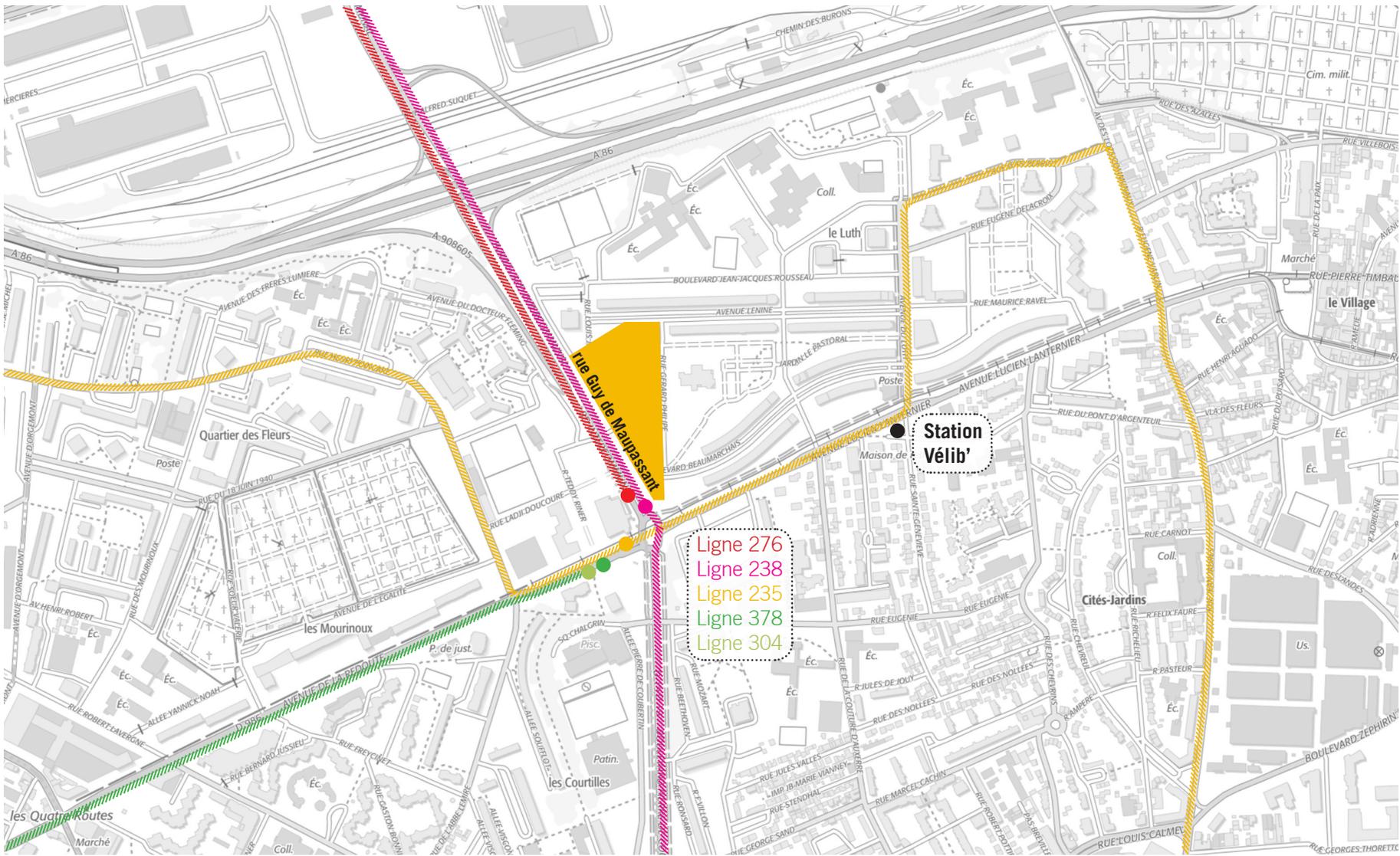


Vue perspective du projet depuis le boulevard Intercommunal.

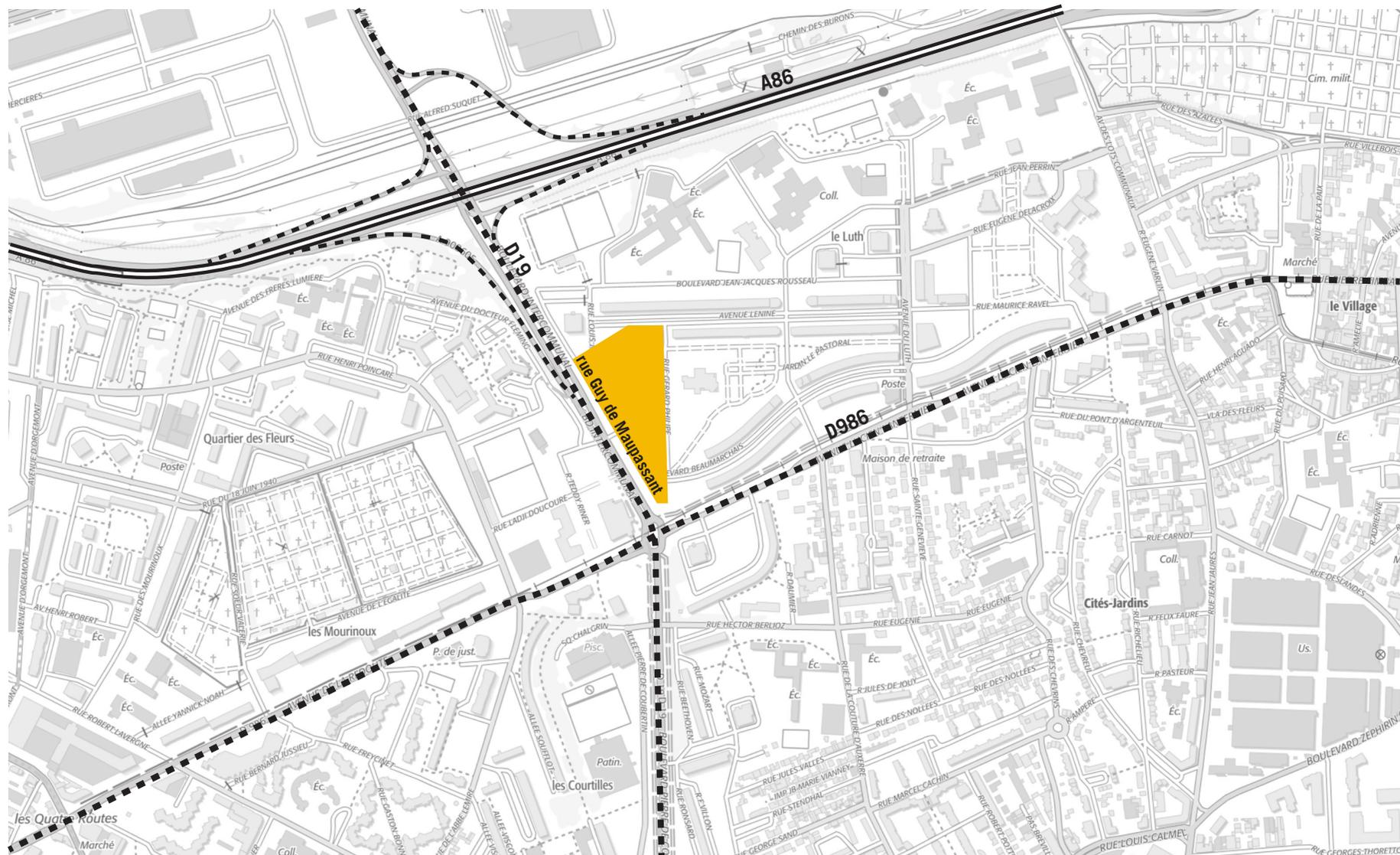




Desserte par les réseaux de transport en commun : Métro, Tram.



Desserte par les réseaux de transport en commun : Bus, Vélib'.



Légende réseau routier

- === Autoroute
- - - Route départementale

Desserte par le réseau routier.

Plan de masse



Annexe 6 - Plan de situation par rapport aux sites Natura 2000 les plus proches

